

## Compte-rendu du CHS du 4 mai 2010

Le Procès-verbal du CHSDI du 12 janvier 2010 a été approuvé à l'unanimité.

Le rapport de l'IHS (Inspecteur Hygiène et Sécurité) sur sa visite du 3 mars 2010 au **Centre des Finances Publiques d'Auray** ne sera pas discuté en raison de la réception tardive de celui-ci. Il sera nécessaire de veiller à ce que ce rapport soit examiné dans le prochain CHSDI ; en effet, le nombre de remarques est très important et les réponses de l'administration doivent être concrètes. Il est prévu de faire passer de nouveau un ergonome sur le site pour résoudre les problèmes de l'accueil. Il s'agira d'être vigilant sur les autres problèmes évoqués par l'IHS qui sont nombreux et parfois graves (comme des fenêtres non jointives par exemple...).

**Il a été précisé que le CHS n'a pas pris de décision sur le programme de prévention** ; Mme Font a répondu qu'il était difficile de démultiplier les réunions et que la création de la DLU avait beaucoup occupé les services.

### Note d'orientation en matière d'hygiène et sécurité

Mme Font a présenté succinctement la note d'orientation envoyée par les services centraux.

Les trois axes prioritaires sont :

- Les risques psychosociaux pour lesquels un guide a été mis à la disposition du Médecin de prévention (il n'y en a pas dans le Morbihan)
- Les risques liés à l'amiante et autres substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)
- Les troubles musculo-squelettiques.

La deuxième partie de la note d'orientation ancre la démarche de prévention liée au **Document unique**.

Enfin, la troisième partie concerne les moyens mis en œuvre et en particulier le rôle de l'**ACMO**.

Il est à remarquer que cette note d'orientation est quasiment identique à celle de l'an dernier comme quoi malgré la fusion, les problèmes restent les mêmes.

M. Bouriane se félicite que le Morbihan ait mis en place un ACMO à temps plein mais cela ne fait qu'obéir aux préconisations de l'Administration Centrale...

Par contre, l'ensemble des membres du CHSDI s'accordent pour considérer l'absence d'un médecin de prévention comme un manque majeur. Il est envisagé

de présenter au prochain CTPD une demande officielle d'un médecin de prévention. Le problème se pose essentiellement dans les conditions de recrutement et de rémunération de ces médecins.

### Mise en place des SIP de Vannes et de Lorient

- **Le SIP de Vannes**

Les travaux s'échelonnent du 19 juillet au début août 2010.

L'essentiel des travaux est constitué par du cloisonnage et du décroisonnage d'espace avec le ragréage des sols. Un **plan de prévention** a été mis en place en raison de la présence d'**amiante** dans les cloisons et dans la colle des sols.

Le calendrier des déménagements des services est d'ores et déjà fixé mais pourra être réaménagé selon les nécessités de service.

Ces travaux n'ont pas fait l'objet de remarques de la part de l'IHS.

- **Le SIP de Lorient**

Les travaux ont été effectués et les services ont déjà déménagé. Selon l'administration, les travaux se sont correctement déroulés au détail près que les gravats devaient être dégagés en dehors des heures de service ce qui n'a pas été effectué. De plus, une société avait été mandatée pour effectuer la coordination des travaux et visiblement elle n'a pas accompli la tâche qu'on lui demandait.

Le déménagement a été effectué pendant les congés scolaires et certains agents ont du chercher leur place à leur retour de vacances puisque leur bureau avait déménagé.

Il apparaît que ce déménagement n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisante.

Enfin, l'emménagement a été fait dans de mauvaises conditions puisque les locaux n'avaient pas été correctement nettoyés et que le personnel a du travailler pendant deux jours dans des locaux très poussiéreux.

Un service d'assiette se retrouve intégré dans les locaux de l'ancienne Trésorerie et de ce fait s'il est plus proche du recouvrement, il s'est éloigné des autres services d'assiette. L'éloignement se fait d'autant plus sentir que les locaux de la Trésorerie sont accessibles avec un digicode et que la circulation y est moins aisée.

L'intervention de l'IHS s'est effectuée au vu des plans. Il est à noter que les plans ont été transmis sans explication des locaux qui étaient modifiés et ceux qui restaient en l'état. Une partie donc, de ses remarques est donc sans objet dans l'immédiat. Elle a quand même soulevé le problème de l'éclairage de la caisse

et des issues de secours de la salle de réunion du 3<sup>ème</sup> étage qui a une capacité de plus de 20 personnes et doit donc posséder deux issues de secours.

Il a été précisé par l'Administration que les prochains plans seraient accompagnés d'une notice explicative permettant à chacun de pouvoir effectuer des remarques sans nécessairement visiter les locaux.

### Avancement des travaux du groupe Alcool

Le secrétariat du CHS diffusera par courriel la **plaquette d'information** à chaque administration. A charge pour chacune d'entre-elle de la diffuser à son personnel par courriel ou sur support papier.

Une formation est proposée pour les encadrants des structures. M. Bouriane a proposé une demi-journée de formation car il craint que la proposition d'une journée soit trop importante et ne recueille pas l'adhésion des cadres.

Cependant, il ne semble pas souhaitable pour différentes raisons (financières comme le montant des frais de déplacement mais aussi insérer cette formation dans des plannings chargés) de diviser cette journée en deux demi-journées.

### Exécution du budget 2009

Il apparaît que le département a perdu 4335.00€ qui n'ont pas été utilisés.

Cet état de fait est d'autant plus regrettable que cette perte est définitive et se retrouve dans le budget alloué pour l'année 2010.

Les dernières dépenses ont été effectuées dans l'urgence sans vraiment de concertation, ni de réflexion.

Il a été demandé que le nombre de personnes formées soit indiqué au regard des formations afin de permettre une meilleure analyse des coûts.

Il a été remarqué que des achats complémentaires auraient peut-être pu être effectués afin d'éviter de reverser des crédits.

M. Bouriane a précisé qu'il voulait un **état des dépenses précis début septembre** pour le nouveau budget afin que cet état de fait ne se renouvelle pas.

### Vote du budget 2010

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le budget 2010 est en diminution de **4,4 %**.

Une réserve de précaution a été effectuée à hauteur de 4297.00€.

Les actions présentées lors du CHS ont été listées à partir de l'étude des **cahiers CHS** et des demandes des responsables de sites.

La première action proposée est le remplacement des fenêtres d'**Hennebont**. La parité syndicale a fait remarquer que cette dépense ne relevait pas du budget

CHSDI mais plutôt du budget départemental. Cette dépense a donc été supprimée du budget du CHSDI.

Les actions suivantes ont été acceptées :

- Le remplacement du carrelage glissant de l'entrée du personnel à **Ploërmel**.
- La modification de la porte d'entrée du personnel à **Baud** : mis en place d'une barre anti panique.
- La modification de l'accueil de la **Cité administrative** avec la mise en place de portes automatiques après l'accueil et la mise en place d'impostes dans la salle d'attente afin d'éviter les courants d'air.
- L'éclairage extérieur avec un détecteur de présence à **Pluvigner**

La mise en place de digicodes mécaniques à **Pontivy** et l'eau chaude sanitaire à **Lorient HDF** ont été refusés car ces dépenses doivent être prévues sur le budget départemental ; Cela ne relève pas de l'hygiène et la sécurité.

En matière de prévention des dangers liés à l'environnement physique de travail toutes les dépenses proposées ont été acceptées :

- L'unification de la Centrale incendie à **Auray**
- La mise en place de détecteurs de fumée : un débat a été engagé afin de savoir où seraient placés ces détecteurs sans réponse précise de l'administration.
- La modification de l'éclairage de l'escalier au **CDFP de Pontivy**.
- La mise à jour du plan d'évacuation de la **DIRCOFI** rue Jérôme d'Arradon
- Les travaux de sécurité pour les agents à **Port-Louis** : un contribuable a sauté par-dessus la banque et a vidé les extincteurs. Les agents n'ont pu sortir que par les fenêtres....Il a été décidé de mettre en place un guichet vitré ce qui est contraire aux indications actuelles de la DPAEP mais en accord avec les préconisations du Commissaire Principal Gallardon qui est en charge de la sécurité à la DDFIP.
- La mise en place de vitres aux guichets pour les Trésoreries **d'Allaire, La Gacilly et Lorient Collectivités**.

Afin de faciliter l'insertion des personnes handicapées, il est prévu la participation du CHS à la mise en place d'un élévateur PMR pour l'entrée du personnel de la **TG/TPM** (participation aux 2/3).

La formation des encadrants au risque alcool discutée en séance a été votée.

Il est prévu l'achat d'un escabeau de sécurité pour **Josselin** et pour **Ploërmel**.

Concernant les formations en prévention des dangers liés à l'organisation et aux conditions de travail, les formations proposées les années précédentes ont été reconduites.

Cependant, la formation à l'éco-conduite a été rejetée car son utilité reste à démontrer. Par contre, la formation « **audit routier** » a été acceptée pour les personnes amenées à passer du temps sur la route.

En matière de **formation à la gestion du stress**, il a été proposé une autre formatrice qui a l'habitude d'intervenir sur le public de la DGFIP, ce qui n'est pas le cas du prestataire présenté par l'administration (CCI du Morbihan).

La proposition de l'achat d'un défibrillateur pour la Trésorerie de Vannes-Ménimur a été rejetée en raison de la taille de la structure, de la proximité de la PMI (en face) déjà propriétaire de ce type d'appareil et du déménagement prochain de la structure.

Les travaux d'accessibilité au caisson VMC pour la paierie départementale et la Trésorerie de Gueméné sur Scorff ont été rejeté car ces travaux doivent être prévus dans le budget départemental.

Il est prévu de nouveau **une étude ergonomique pour Auray** (Accueil et salle de réunion) qui a été acceptée compte tenu des difficultés rencontrées dans cette structure.

Il est prévu la pose d'une VMC pour déshumidifier les locaux de la Trésorerie de **Belz**.

La pose de stores a été acceptée pour la **Cité, Allaire, Vannes Clisson, Ploërmel (SAID et CH) et Lorient HDF**.

L'éclairage du guichet sera amélioré pour la trésorerie d'**Allaire**.

Les **cahiers CHS** avaient permis de faire remonter un problème récurrent sur les **sèche-mains électriques**. Ceux en fonction à la Cité administrative étaient anciens, souvent en panne. Il a été demandé de mettre en place des sèche-mains en papier. Après étude, il s'avère que la mise en place de ce type d'équipement, s'il n'est pas onéreux à la pose, devient hors de prix avec les consommations de papier. De plus, il s'agit de penser ensuite à l'évacuation de ces papiers en volume important.

Il a été demandé une expérimentation sur de nouveaux types de sèche-mains électriques que l'on trouve déjà dans certaines stations-service. Une expérimentation a été effectuée dans les locaux de la cité administrative. S'il apparaît qu'à l'utilisation ces appareils présentent des performances intéressantes (ventilation à air froid, filtre permettant de recycler l'air, séchage des mains en quelques secondes), un élément majeur est leur caractère extrêmement bruyant. Les agents des bureaux à proximité des sanitaires ont été

importunés par le bruit. A ce jour, il n'y a pas d'autre fabricant de ce type de produit sur le marché avec des performances sonores de meilleure qualité. Il peut être prévu d'équiper les endroits les plus éloignés des bureaux mais l'utilité d'un tel investissement se pose.

L'administration est en attente du diagnostic de performance énergétique sur les immeubles domaniaux avant d'envisager d'effectuer ce diagnostic sur les immeubles en location.

Il avait été demandé une étude ergonomique sur l'utilisation des sièges « ergonomiques », ce travail qui était auparavant effectué par le médecin de prévention n'est plus fait. Il a été répondu que les agents devaient lire les notices....

Les sujets suivants avaient été abordés lors de la réunion préparatoire du 4 février 2010 mais n'ont pas donné lieu à proposition de l'administration dans le budget.

- La demande d'une cloison vitrée pour le bureau d'accueil à Pontivy n'a toujours pas fait l'objet de devis.
- L'auvent demandé pour l'entrée du personnel à Ploërmel devrait faire l'objet d'une étude plus globale et être intégré dans le budget départemental ultérieurement.
- En ce qui concerne l'éclairage du parking du site de Ploërmel, il a été résolu par le changement des ampoules sur l'éclairage existant.
- La demande d'une douche dans les locaux de Lorient a recueilli une fin de non-recevoir par l'administration.
- Le point d'eau et la demande d'un chauffage d'appoint pour la Trésorerie de Locminé feront l'objet de l'interrogation du nouveau chef de poste.
- Le problème de ventilation de l'accueil de Lorient Collectivités n'est pas résolu, il n'y pas de devis de fait. La solution de la mise en place d'une VMC pourrait résoudre le problème mais pour l'instant le sujet reste entier.
- Il est demandé une formation / information sur la sécurité incendie qui pour l'instant n'a pas encore été faite. Elle est prévue pour les personnels de l'ex Trésorerie Générale, de la Cité et d'Auray. A ce jour, cette formation n'est pas prévue dans le budget CHSDI mais dans le budget départemental alors qu'elle est plus du domaine du CHS que le remplacement de fenêtres....

M. Bouriane a proposé que les demandes des OS soient regroupées dans un tableau permettant à l'administration de répondre sur l'état d'avancement du dossier et des travaux éventuels.

Sur la proposition de répartition du budget:

Ont voté pour : La parité administrative et FO

Ont voté contre : CFDT

Se sont abstenus : CGT et Solidaires aux Finances

### Questions diverses

Mme Font a présenté la **lettre de mission de l'ACMO** qui encadre ses missions et ses actions.

Des fiches complémentaires aux cahiers hygiène et sécurité ont été présentées suite au déménagements et réaménagements qui ont été effectués lors de la création de la DLU. Sur 67 fiches envoyées, l'ACMO en a reçu 4. Sur ces 4 fiches, les problèmes soulevés par trois d'entre elles ont été résolus directement. En ce qui concerne la dernière, l'administration a proposé l'intervention d'un kinésithérapeute afin d'analyser son environnement de travail et lui proposer la meilleure ergonomie possible et éviter les troubles musculo-squelettiques.

**Des plaquettes présentant le document unique et le rôle de l'ACMO seront prochainement distribuées aux agents.**

### Vos représentants CGT en CHS:

-Claudie LEMOINE (accueil pro, LORIENT)

-Catherine BOUSSION (Trésorerie VANNES)